

Séance ordinaire du 29 avril 2021

L'an 2021, le 29 avril à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes du Secteur de Saint-Loubès, légalement convoqués se sont réunis à la Salle des fêtes à Sainte-Eulalie, sous la présidence de Frédéric DUPIC.

PRESENTS :

MM. Frédéric DUPIC, Pierre COTSAS, Hubert LAPORTE, Olivier LAFEUILLADE, Luc DUTRUCH, Cédric CHALARD, Pascal COURTAZELLES, Pierre DURAND, Harrag KOUTCHOUK, José MARTIN, Mmes Emmanuelle FAVRE, Nanou LAURENTJOYE, Sylvie BRISSON, Laetitia DA COSTA, Sylvie FONTENEAU, Sylvie AYAYI, Céline BAGOLLE, Sybil PHILIPPE, Julie MOYA, Alice PLATRIEZ.

EXCUSES :

Monsieur Pierre SEVAL ayant donné pouvoir à Madame Emmanuelle FAVRE
Monsieur Philippe GARRIGUE,

ABSENT :

Secrétaire de séance : Madame Nanou LAURENTJOYE

Date de convocation : 23/03/2021

Nombre de Conseillers : 22

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 21

Nombre de suffrages exprimés : 21

D.2021-04-15 : Affectation du résultat 2020 Budget Annexe « centre aquatique »

Après avoir voté le compte administratif 2019 du budget annexe « centre aquatique », sur proposition du Président, le Conseil Communautaire doit procéder à l'affectation du résultat 2020 de la façon suivante :

➤ **Résultat de la section d'exploitation à affecter**

- Résultat de l'exercice	Excédent	296 558,30
	Déficit	
- Résultat reporté de l'exercice antérieur (Ligne 002 du C.A.)	Excédent	500 000,00
	Déficit	
- Résultat de clôture à affecter (A 1)	Excédent	796 558,30
(A 2)	Déficit	

➤ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

- Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent	406 554,46
	Déficit	
- Résultat reporté de l'exercice antérieur (Ligne 001 du C.A.)	Excédent	2 079 492,59
	Déficit	
- Résultat comptable cumulé R 001 D 001	Excédent	2 486 047,05
	Déficit	
- Dépenses d'investissements engagés non mandatées		2 460 939,41
- Recettes d'investissement restant à réaliser		753 000,00
- Solde des restes à réaliser		- 1 707 939,41
- (B) Besoin (-) Réel de financement		

➤ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

Résultat excédentaire(A1)		796 558,30
En couverture du besoin réel de financement (B)		
Dégagé à la section d'investissement (Recette budgétaire au compte R 1068)		
En dotation complémentaire en réserve (Recette budgétaire au compte R 1068)		
SOUS TOTAL (R 1068)		
En excédent reporté à la section de fonctionnement (Recette non budgétaire au compte 110/ligne R 002 du budget N+1)		796 558,30
TOTAL (A1)		796 558,30

Résultat déficitaire (A2) en report au compte débiteur

(Recette non budgétaire au compte 119/ déficit reporté
à la section de fonctionnement D 002)

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement

Dépenses

D 002 Déficit reporté

➤ Recettes

R 002 Excédent reporté 796 558,30

Section d'Investissement Dépenses

D 001 Solde d'exécution année N-1

➤ Recettes

R 001 Solde d'exécution N-1 2 486 047,05

R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé

Envoyé en préfecture le 06/05/2021

Reçu en préfecture le 06/05/2021

Affiché le

SLO

ID : 033-243301249-20210503-D_2021_04_15-DE

La proposition d'affectation de résultat 2020 du budget annexe « centre aquatique » est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

Fait à Saint-Loubès, le 03 mai 2021

Le Président



Frédéric DUPIC

.Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr